

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 Octobre 2022

217x22

MOTION **SOUTIEN AU PEUPLE ARMENIEN**

Dans la nuit du 12 au 13 septembre dernier et la semaine qui a suivi, l'Azerbaïdjan a une nouvelle fois agressé l'Arménie faisant plus de 200 victimes dont plusieurs civils.

Le 28 septembre, la reprise des tirs de l'armée azerbaïdjanaise en territoire arménien a causé la mort de trois soldats arméniens. Des crimes de guerre ont été commis à cette occasion par les soldats du dictateur Aliiev. Human Rights Watch a très récemment expertisé une vidéo filmant l'exécution de militaires arméniens désarmés par des militaires azerbaïdjanais. Le despote azerbaïdjanais a considéré que la communauté internationale, les yeux rivés vers l'Ukraine, demeurerait passive.

Malheureusement, il n'a pas eu complètement tort. La France a fort légitimement dénoncé cette agression et le Conseil de sécurité, sous sa présidence, s'est réuni, à deux reprises pour examiner la situation. Le Conseil de l'Union Européenne a décidé, le 17 octobre, de déployer jusqu'à 40 experts chargés d'une mission d'observation du côté arménien de la frontière internationale avec l'Azerbaïdjan dans le but d'observer et d'analyser la situation dans la région et d'en rendre compte.

Mais les condamnations verbales, les missions d'observations ne peuvent suffire à stopper le dictateur azerbaïdjanais et ses alliés, dont personne ne sait jusqu'où ils sont capables d'aller dans l'atteinte à l'intégrité territoriale de pays souverains.

Ces violations répétées du droit international et des droits de l'homme commises par l'un des régimes les plus rétrogrades de la planète doivent cesser.

Nous appelons la communauté internationale à prendre ses responsabilités. Des crimes de guerre ont été commis par les « soldats » azerbaïdjanais.

Jusqu'ici, aucune enquête internationale indépendante n'a été menée. Il n'y aura pas de paix sans justice. Les criminels de guerre azerbaïdjanais devront répondre, le plus tôt sera le mieux, de leurs forfaits devant la justice pénale internationale.

Nous appelons les démocraties à faire preuve de solidarité avec la démocratie arménienne face à la dictature azerbaïdjanaise.

Nous appelons l'Union Européenne à prendre ses responsabilités dans ce conflit. Imposer des sanctions économiques est légitime pour condamner l'agression perpétrée contre l'Ukraine. Mais où est la cohérence quand, dans le même temps, l'Union Européenne veut doubler ses importations de gaz en provenance d'Azerbaïdjan ? Quel déshonneur et quelle erreur d'avoir tenu un Conseil de coopération UE-Azerbaïdjan, le 19 juillet 2022 !

L'Union Européenne doit cesser ses atermoiements et adopter une stratégie claire et déterminée sur ce dossier comme elle a pu le faire, et c'est tout à son honneur, sur l'Ukraine. Nous appelons la France à continuer à jouer un rôle moteur pour établir une paix durable et, pour ce faire, dépasser le stade de la diplomatie déclaratoire pour entraîner nos partenaires de l'Union Européenne dans une stratégie ferme, comprenant des sanctions, envers le régime azerbaïdjanais.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

- APPROUVE la présente motion

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

HORS ORDRE DU JOUR

AINSI FAIT DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE
ROMAIN AMARO

LE MAIRE
MICHEL AMIEL